



L'OFFRE CLASSIQUE

VOUS PROPOSE UNE RÉDUCTION **JUSQU'À -11 % SUR LE PRIX DU KWH HT PAR RAPPORT AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS EN VIGUEUR ⁽¹⁾** ET **UNE ÉNERGIE 100 % RENOUVELABLE INCLUSE .**



L'offre idéale pour économiser toute l'année

Électricité verte incluse

Offre compatible tous compteurs

Prix applicables au 1er février 2022 pour les clients particuliers



Puissances disponibles pour tous les types de compteur

Puissances disponibles uniquement avec les compteurs Linky

OFFRE CLASSIQUE - BASE

- 11 %

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€)		kWh Ohm énergie (cts d'€)		kWh EDF (cts d'€)	
	HTT	TTC (2)	HTT	TTC (2)	HTT	TTC (2)
3	10,91	12,62	12,23	15,56	13,74	17,37
4	12,32	14,27				
5	12,59	14,72				
6	13,02	15,34	12,23	15,56	13,74	17,37
7	14,51	17,08				
8	14,77	17,52				
9	15,22	18,16	12,23	15,56	13,74	17,37
10	16,73	19,91				
11	17,01	20,37				

12	17,45	21,00	12,23	15,56	13,74	17,37
13	18,84	22,63				
14	19,09	23,06				
15	19,53	23,69	12,23	15,56	13,74	17,37
16	21,00	25,40				
17	21,26	25,84				
18	21,70	26,47	12,23	15,56	13,74	17,37
19	23,30	28,32				
20	24,21	29,45				
21	24,98	30,42				
22	25,51	31,15				
23	25,81	31,63				
24	26,27	32,28	12,23	15,56	13,74	17,37
25	27,81	34,07				
26	28,70	35,17				
27	29,43	36,11				
28	29,94	36,81				
29	30,22	37,26				
30	30,68	37,92	12,23	15,56	13,74	17,37
31	32,27	39,76				
32	33,18	40,88				
33	33,94	41,84				
34	34,46	42,56				
35	34,74	43,03				
36	35,22	43,69				

OFFRE CLASSIQUE - HP/HC

- 11 %

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€)	kWh Ohm Heures creuses (cts d'€)	kWh Ohm Heures pleines (cts d'€)	kWh EDF Heures pleines (cts d'€)	kWh EDF Heures creuses (cts d'€)
------------------------------	----------------------------------	---	---	---	---

	HTT	TTC*	HTT	TTC*	HTT	TTC*	HTT	TTC*	HTT	TTC*
4	12,77	14,89	10,23	13,16	12,98	16,46	14,58	18,38	11,49	14,67
5	13,04	15,37								
6	13,47	16,03	10,23	13,16	12,98	16,46	14,58	18,38	11,49	14,67
7	15,30	18,15								
8	15,56	18,63								
9	16,01	19,30	10,23	13,16	12,98	16,46	14,58	18,38	11,49	14,67
10	17,74	21,33								
11	18,02	21,82								
12	18,46	22,48	10,23	13,16	12,98	16,46	14,58	18,38	11,49	14,67
13	20,14	24,45								
14	20,39	24,91								
15	20,83	25,58	10,23	13,16	12,98	16,46	14,58	18,38	11,49	14,67
16	22,35	27,38								
17	22,61	27,86								
18	23,05	28,52	10,23	13,16	12,98	16,46	14,58	18,38	11,49	14,67
19	24,73	30,49								
20	25,64	31,65								
21	26,41	32,66								
22	26,94	33,42								
23	27,24	34,94								
24	27,70	34,62	10,23	13,16	12,98	16,46	14,58	18,38	11,49	14,67
25	29,49	36,71								
26	30,38	37,84								
27	31,11	38,82								
28	31,62	39,55								
29	31,9	39,69								
30	32,36	40,04	10,23	13,16	12,98	16,46	14,58	18,38	11,49	14,67
31	33,41	42,38								
32	34,65	43,54								
33	35,41	44,54								
34	35,93	45,29								
35	36,21	45,79								
36	36,69	45,24								

(1) Réduction du prix HT de -11% du kWh, par rapport aux tarifs réglementés en vigueur. Nos prix peuvent donc évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de ces tarifs.

(2) Les prix TTC comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement et la CTA, et 20% sur le prix du kWh et sur les autres taxes et contributions), la Contribution au Service Public de l'Électricité (0,10c€/kWh), la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) et la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE). La TCFE comprend la taxe communale : le Client sera assujéti au taux en vigueur dans la commune de son logement.

Le prix TTC est fourni à titre indicatif en prenant une valeur de TCFE à 0,6375c€/kWh

Contactez-nous au 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'OFFRE

Valable au 1er février 2022

Application d'une évolution réglementaire dès son entrée en vigueur.

Client Particulier – Puissance ≤ 36 kVA



Offre Classique Électricité

Fiche descriptive

Offre réservée aux particuliers

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre du fournisseur Ohm Énergie.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au Tarif Réglementé. Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

Caractéristiques de l'offre et options incluses

(article 4 des CGV)

- **Offre à prix de marché** incluant le service de fourniture d'électricité et de gestion de l'accès au réseau
- **Offre sans engagement** à durée indéterminée
- **Fourniture d'électricité 100% renouvelable d'origine française** . Ohm énergie s'engage à acheter l'équivalent de la quantité d'électricité consommée par le client en garantie(s) d'origine émise(s) par des producteurs d'énergie renouvelable situés en France et dont les installations sont récentes. Conformément aux articles L.211-2 et L.314-14 et suivants du Code de l'Énergie, une garantie d'origine certifie qu'un MWh (1000 kWh) d'électricité a été produit à partir d'une source d'énergie renouvelable et injecté sur le réseau électrique.
- Services inclus :
 - **Espace Client** : espace privé permettant au client de gérer son (ses) contrat(s)
 - **Ohmy, assistant énergétique personnel** : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie

Prix de l'offre

(article 11 des CGV)

- Jusqu'au 1er septembre 2022 :
 - Le prix du kWh HT de l'électricité est indexé à **-11%** par rapport aux tarifs réglementés de vente d'électricité en vigueur au moment de la consommation.
- Le prix de l'abonnement HT est soumis aux évolutions de l'abonnement du tarif réglementé de vente d'électricité
- Pour accéder aux prix de cette offre, veuillez consulter la grille tarifaire disponible sur le site www.ohm-energie.com
- Taux de TVA de 5,5% sur l'abonnement et 20% sur la consommation

Durée du contrat

(article 10 des CGV)

- Contrat à durée indéterminée à compter de la prise d'effet. La résiliation est possible à tout moment et sans frais
- La prise d'effet du contrat a lieu à la date demandée par le Client sous réserve d'acceptation du dossier par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD), sous réserve d'acceptation du dossier par ce dernier

Prestations techniques effectuées par le Gestionnaire de réseau de distribution

- Les prestations sont facturées de manière transparente par Ohm Energie et reversées au Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. La liste des prestations et les tarifs en vigueur sont consultables dans le catalogue des prestations proposées par Enedis disponible sur le site www.enedis.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris

Facturation et modalités de paiement

(articles 13 des CGV)

- Par défaut, facturation annuelle mensualisée avec lissage des paiements sur 12 mensualités fixes et régularisation après la relève du Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. Pour les clients équipés d'un compteur Linky, possibilité de choisir la facturation mensuelle basée sur la consommation réelle.
- Support facture : envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier, par défaut sous format électronique, ou par papier à la demande du client
- Délai de paiement : 15 jours calendaires après émission de la facture.
- Mode de paiement : par défaut par prélèvement bancaire, ou à la demande client par chèque ou CB sur internet. Le 1er prélèvement est effectué avant la date de début choisie à la souscription, et correspond au paiement du 1er mois de fourniture proratisé par le nombre de jours de fourniture effectifs. La réussite de ce 1er prélèvement conditionne le démarrage de la fourniture en énergie. Les prélèvements des mensualités suivantes sont par défaut effectués le 5 de chaque mois. Le Client peut demander à modifier cette date en contactant le service client par mail ou par téléphone.
- Incidence de paiement : pénalité de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 10€ TTC. Pénalité supplémentaire de 4,5€ TTC par relance infructueuse.
- En cas d'impayé et après un délai supplémentaire de 35 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture d'électricité prévues par la loi.

Conditions de révision des prix

(article 11.2 des CGV)

- En cas de modification des prix en vigueur, le client en sera informé au moins 15 jours avant cette application. Le client pourra résilier son contrat sans frais dans les conditions prévues ci-dessous.
- En cas de modification des taxes appliquées à la facturation du client ou de leur taux, cette modification sera applicable aux contrats en cours au jour de l'entrée en vigueur de la décision législative ou réglementaire.

Conditions de résiliation à l'initiative du client

(article 16.1 des CGV)

- Le client peut résilier par téléphone, par internet ou par courrier.
- En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur. Le client est redevable des sommes dues jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. Aucun frais de résiliation.

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur

(article 16.2 des CGV)

- En cas de manquement du Client à ses obligations, et sans préjudice des autres sanctions prévues au Contrat pour de tels manquements, Ohm énergie mettra en demeure, le Client de régulariser cette situation. À défaut de régularisation dans un délai de 20 jours calendaires, Ohm Énergie pourra résilier de plein droit le Contrat.

Service clients et réclamations

- Téléphone : 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)
- Courriel : service-client@ohm-energie.com
- Courrier : Service Client Ohm énergie, 40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris